

L'ECOLE REPUBLICAINE EN BRETAGNE

Contexte historique

L'enseignement pour tous dans la France rurale sous la IIIe République

Au XIX^e siècle, la Bretagne est encore largement déficitaire en écoles et connaît un retard dans l'alphabétisation de sa population. La loi Falloux de 1850 avait obligé les communes de plus de 800 habitants à ouvrir une école de filles, ce qui avait permis le développement des écoles religieuses tout en consolidant la place du clergé dans l'enseignement. En rendant l'école primaire obligatoire, laïque et gratuite, les lois de Jules Ferry de 1881-1882, votées au début de la IIIe République, intensifient cet effort de scolarisation tout en contrant l'influence de l'Eglise. Toutefois le manque de locaux adaptés et un certain souci d'économie contraignent les mairies à dispenser cet enseignement dans des endroits improvisés, comme ici dans une grange. Cette pénurie permet à la Bretagne d'être l'une des premières à bénéficier du décret de 1881 sur la création des écoles de hameaux, mais l'obligation de les fréquenter ne sera effective que dans les années 1920.

Analyse des images

Le « naturalisme », style de prédilection de la IIIe République

En découvrant la Bretagne, Richard Hall ne pouvait s'empêcher de penser à la Carélie, province orientale de sa Finlande natale, qui avait alors en commun avec le Finistère ses paysages désolés et ses mœurs d'autrefois. Dans les années 1880, la peinture académique intègre le réalisme pour représenter fidèlement le peuple dans son milieu naturel. Ce courant officiel dit « naturaliste » connaît alors un grand succès et va légitimer le message idéologique de « liberté-égalité-fraternité » cher à la IIIe République. Ce tableau, exposé au Salon de 1890, en est une parfaite illustration.

Interprétation

Depuis 1882, l'usage des langues régionales est interdit au profit du français, langue officielle

Dans cette *Classe manuelle* peinte au Pouldu (Finistère), des petites Bretonnes apprennent le tricot... L'éducation des filles ne les préparait guère en effet à devenir des citoyennes, et ces futures femmes étaient encore privées du droit de vote. Cette volonté de dispenser aux filles un enseignement spécifique est toutefois largement antérieure à la IIIe République. En dépit de ses insuffisances, le régime républicain a contribué malgré tout à l'homogénéisation des enseignements entre les sexes.

Pilier de la bataille de l'école républicaine désormais majoritaire, l'institutrice a d'abord pour mission d'enseigner une morale laïque qui succède à l'instruction religieuse jadis assurée par les congrégations. Cette républicanisation s'accompagne d'une volonté d'imposer le français comme seule langue officielle. L'instruction obligatoire instaurée par la loi de 1882 interdit en effet l'usage des langues et parlers régionaux. Debout à l'arrière-plan, une fillette punie appuie son front contre le mur. A-t-elle parlé en breton ?